

SOMMAIRE

P 1 :

- Compte-Rendu AG

P.2 :

- Composition du nouveau Conseil d'Administration
- Pyramide de notre organisation

P.3 :

- L'accès aux soins
- Accompagnement des personnes âgées

P 4 :

- Le prix des mutuelles santé

Liens vers :

<https://www.initiativ-retraite.fr/initiativretraite-64>

Vient de paraître :



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'INITIATIV'Retraite 64 a eu lieu le jeudi 11 avril 2024 à l'Amandier à Morlaas. Occasion pour les 67 personnes présentes de se retrouver, de s'informer, et aussi de vivre un moment d'émotion avec le départ de plusieurs membres du Conseil d'administration.

En tout premier, notre Présidente, Marie Hélène Marty, qui a beaucoup donné à l'Association mais veut maintenant se consacrer à sa famille.

Ensuite Jean Claude Couture qui ne voulait pas qu'on l'appelle webmaster mais Gestionnaire du fichier et qui a fait un énorme travail pendant 18 ans.

Et puis nos piliers : Thérèse Candelé, Josiane Dubois, Louis Choury, André Destenabes et Jacqueline Ruault. Beaucoup de personnes très volontaires à remplacer donc, avec l'aide de deux nouvelles recrues : Jocelyne Gury qui nous vient de la Fédération Nationale des producteurs de Lait et Marie Thérèse Permasse, ancienne du Crédit Agricole.

Après l'accueil de notre Présidente, l'Assemblée s'est déroulée avec l'aide du diaporama géré par Corinne de Sales, fidèle technicienne mise à notre disposition par la MSA.

Marie Hélène Marty présente les invités que vous avez déjà rencontrés :

- Philippe Barbier, administrateur à la Fédération Nationale et délégué Régional pour l'Aquitaine. Fidèle de nos Assemblées, il nous parlera de l'augmentation de l'assurance complémentaire santé (extrait ci-après de son intervention)
- Thierry Larreche, responsable de la vie institutionnelle à Groupama. Le partenariat avec Groupama permet la prise en charge des frais de tirage et d'affranchissement de nos documents
- Nicole Paloque est administratrice à la MSA et déléguée par Monsieur Bergerot récemment élu Président de la MSA Sud Aquitaine
- André Romero, Président de l'Amicale des retraités du Crédit Agricole, accompagné de Maryse Chourre, Vice-Présidente et de Jean Bernard Casenave, ancien président et notre premier interlocuteur dans le cadre de notre rapprochement avec l'Amicale du Crédit.

Comme chaque année, un hommage a été rendu aux personnes qui nous ont quittés : Lucien Bourda, Pierre Brenac, Michèle Cazenave-Vignau, Jean Gilbert Joantauzy, Pierre Lanusse, Jean Baptiste Oxoby, Henri Roy.

Puis la bienvenue a été souhaitée aux nouveaux adhérents qui se sont levés à l'appel de leur nom : Martine Cazeaux-Lerou, Hélène Delmas, Jocelyne Gury, Marie Joantauzy, Marie Thérèse Permasse, Pierrette Roy.

Le rapport d'activité énumère les différentes réunions auxquelles ont participé notre Présidente et des administrateurs et évoque le rapprochement avec l'Amicale du Crédit Agricole pour les voyages qu'elle organise, mais les places sont chères !

Rappel de la Pyramide de notre organisation (extrait ci-après). Vous trouverez encore ci-après l'intervention de Jacqueline Ruault sur le dispositif SORTIR PLUS.

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise de cadeaux à ceux qui les ont si bien mérités et puis une bonne table, comme d'habitude en chansons, pour clôturer cette journée.



• **COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

BUREAU :		MEMBRES :
1ER CO-PRESIDENT	Didier BOUTONNIER	Maïté BILHOU
2 ^{EME} CO-PRESIDENT	Jean BONNECAZE DEBAT	Josette CAPDEVIELLE
TRESORIER	Roland TOUYA	Irénée DOUCINET DARRIEU MERLOU
GESTIONNAIRE DE SITE	Marie Thérèse PERMASSE	Dominique DUGUINE
SECRETAIRE	Marie Hélène VERGE	Baptiste ETCHEVERRY
SECRETAIRE ADJOINTE	Jocelyne GURY	

• **PYRAMIDE DE NOTRE ORGANISATION**

Un rappel pour mieux connaître le fonctionnement de chaque échelon :



La FEDERATION regroupant 100 associations comme la nôtre pour 60.000 adhérents.

Sa volonté

- Représenter et défendre les retraité(es)
- Garder son indépendance par rapport aux organisations politiques syndicales ou professionnelles.
- Elle encaisse nos cotisations dont celle du Chêne Vert, publication qu'elle réalise.
- Elle est constituée de plusieurs commissions qui se chargent d'étudier l'actualité pour la mettre à notre disposition par le biais du site et de la lettre mensuelle.
- Elle est attentive à tous nos problèmes (recrutement, problèmes informatiques, soutien logistique)
- Elle entretient des relations avec les autres échelons FNAR et CFR. Notre Présidente, Marie Christine CHAMBE est présente dans ces structures.

La FNAR (Fédération Nationale des Retraités)

Elle a reçu l'agrément des Pouvoirs Publics pour que notre Fédération participe à la vie Publique. Deux personnes de notre Association participent au CDCA, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie, structure qui a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local, allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels. Elle désigne aussi les personnes qui défendent le droit des usagers dans les hôpitaux et maisons de santé.



La CFR (Confédération Française des Retraités)

Forte de 1,5 million d'adhérents, elle a pour objectifs de faire entendre la voix des retraités auprès du Gouvernement, des parlementaires, etc. Elle se manifeste auprès d'eux pour tous les problèmes d'actualités retraites, dont pensions de réversions, fiscalité sur la cotisation santé...



Cette structure pyramidale forte est particulièrement bien organisée pour défendre nos intérêts.

www.initiativ-retraite.fr/qui-sommes-nous



INITIATIV'Retraite opposée aux mesures qui freinent l'accès aux soins !

Dans le contexte actuel de projet de doublement des franchises et des participations forfaitaires vous trouverez ci-dessous l'avis émis par la commission Santé de la Fédération.

Cette réflexion s'inscrit en cohérence avec la résolution adoptée par le Conseil d'Administration fédéral le 14 septembre dernier et relatif à l'accès à la complémentaire santé

Tarifs des franchises et participations forfaitaires

Par communiqué de presse en date du 22 janvier et suite à la déclaration du Président de la République lors de sa conférence de presse du 15 janvier, le Gouvernement a annoncé vouloir engager les consultations liées à la procédure de publication des textes réglementaires nécessaires pour fixer le montant des franchises qui s'appliquent sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux à 1€, celles sur les transports sanitaires à 4€, ainsi que le montant des participations forfaitaires appliquées aux actes et consultations réalisés par un médecin, et aux examens et analyses de biologie médicale à 2€.

Ces nouveaux montants des franchises et des participations forfaitaires devraient entrer en vigueur respectivement à la fin du mois de mars et d'ici début juin.

Sans préjuger du résultat de ces concertations, la Fédération INITIATIV'Retraite rappelle son opposition à toutes mesures qui freinent l'accès aux soins pour les plus démunis et ceux qui sont le plus à risque de renoncer aux soins.

Ainsi, le doublement des franchises conjugué avec les difficultés d'accès à un médecin traitant ne risque-t-il d'augmenter le recours à une automédication non contrôlée chez les patients souffrant d'une affection perçue comme légère et passagère retardant d'autant la prise d'un traitement médicalement efficace et approprié ?

En complément, pour garantir un accès aux soins juste et équitable, notamment pour les retraités les plus démunis, la Fédération INITIATIV'Retraite renouvelle sa demande que le seuil d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) soit réévalué jusqu'au moment plafond de revenu pour l'accès au minimum contributif (MICO) et invite l'ensemble des associations de son réseau à renforcer l'information pour l'accès à ce droit des retraités pouvant en bénéficier.

Accompagnement des personnes âgées – SORTIR PLUS

Sortir Plus est un service proposé par les Caisses Complémentaires intégrées dans le groupe AGIRC ARRCO (AGRICA etc.) aux retraités âgés de 75 ans et plus, quel que soit leur niveau de Ressources ou d'Autonomie.

Sortir Plus vous permet d'être accompagné pour

- Faire des courses
- Rendre visite à des amis ou de la famille
- Aller chez le coiffeur
- Aller au restaurant
- Faire une promenade
- Aller chez le médecin.

Pour cela vous devez contacter un conseiller au **09 71 09 09 71**

(service gratuit +prix d'un appel)

Chaque fois que nous prévoyez une sortie, appelez le conseiller

(du lundi au vendredi de 8 h30 à 18 h30 hors jours fériés)

Il se chargera de trouver un accompagnateur agréé membre d'une structure d'aide à domicile proche de chez vous **et de régler les aspects financiers.**

Vous n'avez rien à avancer, ni à régler au service d'aide à la personne à la fin de la sortie. **Vos sorties sont intégralement prises en charge par votre Caisse dans la limite de 300 € par an.**

SORTIR PLUS permet de pallier des difficultés, à assurer l'indépendance, à lutter contre l'isolement social des Personnes Agées.

PRENEZ SOIN de VOUS !



LE PRIX DES MUTUELLES SANTE

Extrait de l'intervention de Philippe BARBIER lors de notre Assemblée Générale.

Des réformes qui entraînent une hausse considérable des tarifs

- La loi ANI
 - Les contrats responsables
 - Les 100% Santé
 - La résiliation annuelle ou à tout moment
 - La taxation des complémentaires <santé >
- 1) **La loi ANI** (Accord National Interprofessionnel) qui a pour objectif de garantir à tous les salariés du privé un accès à nos complémentaires santé. Une ambition louable. En 2018, 96% des salariés étaient couverts par leur contrat d'entreprise contre 44% en 2009. Les assurés détenant un contrat individuel subissent une augmentation des tarifs et entre 2021 et 2023, ce sont les seniors et les retraités qui subissent la hausse la plus importante.
 - 2) **Les contrats responsables** : une stratégie de santé coûteuse malgré de bonnes intentions. En théorie, les contrats responsables devaient encourager les bonnes pratiques tant pour les patients que pour les professionnels de santé. Mais l'introduction d'un panier de garanties minimum, une meilleure prise en charge et des prestations obligatoires, ont entraîné des coûts supplémentaires pour les assureurs qui les ont répercutés sur les tarifs des contrats.
 - 3) **Le 100% Santé ou « reste à charge zéro »** : une révolution pour l'accès aux soins qui fait grimper la facture pour le consommateur. Les assurés bénéficient d'une meilleure couverture (frais dentaires, optiques, audiologie) ... mais avec des primes plus élevées.
 - 4) **La résiliation à tout moment** : une liberté qui a un coût. Les assurés profitent de cette liberté et recherchent le meilleur tarif mais au détriment de la stabilité des prix et en créant des déséquilibres dans les risques des assureurs.
 - 5) **La taxation des complémentaires Santé** : une taxation invisible pour l'assuré mais loin d'être indolore.

Les complémentaires « **santé** » sont soumises à plusieurs taxes et cette taxation affiche une croissance de 650% en moins de 15 ans !

- La « Taxe de solidarité Additionnelle » (TSA) finance la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) qui permet l'accès aux soins pour les plus modestes... La TSA dépasse 5 Milliards d'euros en 2023

- La « Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés » (C3S) participe au financement de l'assurance vieillesse. Le total recouvré en 2023 est supérieur à 4,7 Milliards d'Euros

Pour défendre le pouvoir d'achat de ses adhérents, la fédération a noué des relations avec des partenaires distribuant des contrats collectifs à adhésion facultative en complémentaire « santé » et elle milite pour la mise en place d'un crédit d'impôt « Assurance complémentaire santé retraités ».

